

École maternelle du bourg
105 rue centrale
69970 MARENNES

Procès-verbal du conseil d'école du 02 novembre 2020

Le conseil de l'école maternelle de Marennes s'est réuni en visioconférence le 02 novembre 2020 à 17h30 sous la présidence de Mr MEUNIER, directeur de l'école maternelle et de Mme Anglada, directrice de l'école élémentaire.

Mme DOUILLET est désignée secrétaire de séance pour la maternelle.

Membres présents :

Mmes BULLION, MARCILLO, BOURRACHOT et Mr DELÔME , élus municipaux à la commission scolaire.

Mmes JACQUEROUX, PETIT, BLOCH, DESCOLLONGES, COMMARMOND et Mr TAHRAOUI, parents élus.

Mr MEUNIER, directeur de l'école maternelle

Mmes BIENERT et DOUILLET, enseignantes

Membres excusés :

Mr ADLER : Inspecteur de l'Éducation nationale, St PIERRE DE CHANDIEU

Mr ABELLAN, maire de Marennes

Ordre du jour :

- 1/ Résultats des élections
- 2/ Règlement intérieur
- 3/ Bilan OCCE
- 4/ Sécurité et protocole sanitaire
- 5/ Effectifs rentrée 2020 et prévisions 2021
- 6/ Projets et vie école
- 7/ Les travaux, achats et subventions
- 8/ Questions des parents

1/ Résultats des élections

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020. Compte tenu du contexte sanitaire, le directeur avait demandé aux parents de privilégier au maximum le vote par correspondance. Cette requête a été largement plébiscitée par les parents, remerciés par Mr MEUNIER. 114 parents ont voté pour 165 votants (7 votes nuls) soit un taux de participation de 69.09%. L'ensemble des membres du conseil d'école souhaite donc la bienvenue aux 6 parents élus.

2/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est calqué sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. Les horaires d'entrée et de sortie ont été rajoutés. Il n'y a pas eu de modifications au règlement intérieur vis-à-vis de la Covid.

3/ Bilan OCCE

Compte tenu de la crise sanitaire qui a frappé le pays en mars dernier, la plupart des fonds récoltés n'ont pas pu être dépensés, puisque les sorties et autres évènements ont dû être annulés. Le compte OCCE de l'école maternelle est donc créditeur de 2969,87€. En outre, l'association de parents d'élèves « Les petits marennois » va offrir à l'école maternelle 2550€. Dans ces conditions, l'équipe enseignante a décidé de ne pas demander de participation financière aux parents de l'école cette année.

4/ Sécurité et protocole sanitaire

Le nouveau protocole sanitaire de fin octobre n'a que très peu modifié l'organisation de l'école maternelle, qui appliquait déjà strictement le protocole précédent, en excluant le brassage des élèves le matin, et en le limitant fortement l'après-midi (le seul moment de brassage a lieu durant la couchette, mais l'organisation spatiale permet la distanciation). Chaque enseignant a ajouté le lavage de mains avant la récréation.

Suites aux derniers évènements tragiques, le plan vigipirate a été augmenté à son maximum. Mr le maire a ainsi interdit l'accès de l'école aux parents. Les enfants sont déposés et récupérés devant le portillon de l'école. Malgré quelques inquiétudes au départ, les enseignants ont noté l'excellent déroulement de ce nouveau procédé.

Question de Mme PETIT concernant le brassage des élèves durant le périscolaire. Mme BULLION a présenté la nouvelle organisation périscolaire aux parents, qui permet notamment le non-brassage interclasses.

Me ANGLADA a ensuite présenté les différents exercices incendie et PPMS déjà effectués cette année, puis ceux à venir. Elle note l'excellent déroulement de ces deux exercices.

Question de Mr TAHRAOUI concernant l'hommage à Samuel PATY au sein de l'école maternelle. Mr MEUNIER rassure les parents et expliquant avoir adapté cette hommage à l'âge des enfants. Une minute de silence sous forme de temps calme a été observé dans l'école. Mme BIENERT explique qu'elle a également eu dans sa classe quelques questions/remarques de certains enfants et qu'elle a taché d'y répondre au mieux.

5/ Effectifs rentrée 2020 et prévisions 2021

87 élèves sont inscrits à l'école maternelle de Marennes cette année : 23 PS, 35 MS et 29 GS. Ils sont répartis entre 3 classes de 29 élèves : Mr MEUNIER (12 PS et 17 MS), Me DOUILLET, complétée par Me MARTINS le lundi (11 PS et 18 MS) et Me BIENERT (29 PS).

Pour 2021, 29 GS devraient donc quitter l'école maternelle pour l'école élémentaire. Mr MEUNIER indique qu'il n'a pas encore sollicité la mairie pour avoir les prévisions d'arrivées de nouveaux élèves en septembre 2021.

6/ Projets et vie école

Cette année, les enseignants ont souhaité accueillir un magicien pour le spectacle de Noël le vendredi 18 décembre 2020. Ce spectacle sera assuré par Melkior le magicien. Le 6 mai, le centre de Kapla de Lyon interviendra à la journée pour proposer des ateliers de construction pour l'ensemble de l'école maternelle. Enfin, le vendredi 2 juillet, l'équipe enseignante a souhaité organiser une sortie au Bois des Lutins à Diemoz sur la journée. Tous ces projets seront logiquement corrélés à la situation sanitaire et les enseignants tâcheront de s'adapter au mieux.

De plus, la photographie de classes aura lieu le 12 novembre. Les GS iront à la piscine à partir de mi-décembre jusqu'à mi-mars. Les trois classes se rendront à la bibliothèque pour emprunter des livres à partir de janvier.

Enfin, Karine DOUILLET participe avec sa classe au programme Etwinning, permet des échanges au sein d'une communauté d'écoles venues de toute

l'Europe. En ce début d'année, elle a notamment envoyé des cartes postales de Marennes à de nombreuses écoles, et en a reçu en retour de Grèce, de République Tchèque, d'Italie, de Croatie, etc.

7/ Les travaux, achats et subventions

Mr MEUNIER présente le budget alloué par la mairie à savoir 43€ par enfant et 300€ supplémentaires par classe. Il remercie la mairie pour cette somme conséquente distribuée et présente les achats effectués avec cette somme, principalement des dépenses courantes de matériel de classe.

Mr MEUNIER sollicite la mairie sur la cour de récréation côté maternelle. Une partie de cette cour est composée de terre en gore blanc qui s'avère inutilisable car lorsque les enfants jouent dans cet espace, ils ramènent énormément de terre et de poussière au sein du bâtiment, ce qui rajoute un travail considérable aux ATSEM. Il demande donc à organiser une réflexion sur cet espace au nom de l'équipe enseignante, qui ne plébiscite pas par ailleurs la bétonisation.

Il laisse la parole à Mme BULLION. Elle indique en préambule que c'est une demande qui avait déjà eu lieu l'année dernière. Du coup, une réflexion a déjà été menée par la mairie et celle-ci est toujours en cours. La bétonisation est impossible, car, compte tenu de la pente gazonnée de la cour, cela poserait un gros problème d'évacuation des eaux ruisselantes. L'arbre situé au milieu limite les possibilités, notamment à cause de ses racines. Il n'y a donc pas, aujourd'hui de solution idéale trouvée, mais la mairie fait savoir qu'elle planche sur le sujet et qu'elle sollicitera les enseignants lorsqu'elle aura davantage avancé.

8/ Questions des parents

- Serait-il possible d'envisager une formation gestes premiers secours aux enfants ?

Mr MEUNIER retient cette idée et propose d'en discuter en conseil des maitres avec ses collègues, mais indique que cela est susceptible d'intéresser l'équipe.

- Concernant les tablettes, TBI et ordinateurs utilisés à l'école (maternelle ou primaire), pouvez vous nous donner plus de détails sur la durée, la fréquence et les contenus utilisés pour l'apprentissage des enfants ?

Chaque enseignant fait le point sur l'utilisation du numérique au sein de sa classe et rappelle les modalités d'utilisation. Mr MEUNIER rappelle que l'école élémentaire devrait être dotée de deux TNI prochainement ce qui libèrera le TBI mobile pour la maternelle, et qu'également une demande de subvention pour 6 tablettes a été effectuée. Il se charge de relancer Mme VERDIER, en charge du numérique dans la circonscription, pour savoir où en est cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h10
Le prochain conseil d'école est programmé le 8 mars 2021.

La secrétaire

Mme DOUILLET



Le directeur

Mr MEUNIER



ECOLE MATERNELLE
69970 MARENNES
Tél. 04 78 96 92 33